

Descriptif Plaines

Les Plaines de vacances accueillent vos enfants **du lundi au vendredi**, pendant les congés scolaires de deux semaines ou plus (vacances d'Automne, d'Hiver, de Détente, de Printemps et d'Été).

Organisées dans les établissements scolaires de la Ville de Bruxelles, elles permettent à vos enfants de passer leurs vacances dans un cadre convivial en goûtant aux joies de la **vie en collectivité**. Autour d'un **thème**, les animateur-ices organisent des **activités ludiques** avec des petits groupes.

Les Plaines de vacances valorisent l'amusement, la détente et la convivialité. Elles favorisent également l'autonomie, la responsabilité et la conscience de soi dès le plus jeune âge.

Afin de limiter vos déplacements, vous avez la possibilité de déposer vos enfants soit directement sur le lieu de la plaine, soit dans un "centre d'accueil". Ceux-ci accueillent vos enfants le matin ([voir horaires en pages 35 pour les plaines de Carnaval et de printemps](#)) ; les enfants prennent alors le bus vers la plaine de vacances où sont organisées les activités pendant la journée. Lorsque les activités sont terminées, en fin d'après-midi, les enfants reprennent le bus en direction du "centre d'accueil".



Plaines



Centres d'accueil



Plaines de juillet

Au cœur de la Forêt mystérieuse

Partons ensemble dans un monde secret, niché au cœur de la forêt, où chaque défi devient une aventure magique. Guidés par des indices mystérieux, nous explorerons la nature, construirons des cabanes pour nous abriter et laisserons notre imagination donner vie à des amulettes inspirées des trésors naturels.

Au fil de nos découvertes, nous apprendrons à observer les empreintes des animaux et à créer des cartes secrètes, comme de véritables explorateurs. Peu à peu, nous partirons sur les traces des créatures fantastiques de la forêt, toujours présentes pour veiller sur nous et guider notre mission. Chaque journée deviendra alors un moment de jeux, de rires et de magie partagée, au cœur d'une aventure pleine d'imaginaire.

Plaines d'août

Les gardien.nes des Océans

Plongeons dans une aventure immersive, où nous explorerons les mers, protégerons les animaux marins, et créerons d'un vaste univers aquatique. Préparons nous à partir à l'assaut des vagues, là où l'horizon cache bien des surprises!

Au fil de notre traversée, il se pourrait que nous croisions la route de pirates mystérieux, surgissant entre les flots. Tantôt alliés, tantôt joueurs, ils partageront peut être leurs secrets, ou nous lanceront de nouveaux défis.

Sans oublier notre sous-marin pour explorer les profondeurs, rencontrer des créatures marines étonnantes, et vivre des histoires rythmées par le mouvement des vagues. Nous laisserons libre cours à notre créativité et à notre esprit d'aventure, pour une immersion pleine de magie, de jeux et d'imagination.

Carte des plaines d'été (voir détail en pages 34-35)



Plaines Été

Modalités pratiques en fin de section

Du Lundi 6 juillet 2026 au Mercredi 19 Août 2026

*Les plaines seront **fermées** : le mardi 21 juillet, le jeudi 20 et vendredi 21 août.*

ATTENTION : Inscription obligatoire avant le **vendredi 12 juin**

Plaine Croisée des Chemins I

Enfants de 3 à 6 ans

- ✦ École maternelle À la Croisée des Chemins
Av. des Croix de Guerre, 80
1120 Bruxelles

Plaine Croisée des Chemins II

Enfants de 6 à 12 ans

- ✦ École primaire À la Croisée des Chemins
Av. des Croix de Guerre, 78
1120 Bruxelles

Plaine Reine Astrid I

Enfants de 3 à 6 ans

- ✦ École maternelle Reine Astrid
Rue de Wand 22
1020 Bruxelles

Plaine Reine Astrid II

Enfants de 6 à 12 ans

- ✦ École primaire Reine Astrid
Avenue Mutsaard, 71
1020 Bruxelles



Du Lundi 6 juillet 2026 au Mercredi 19 Août 2026

Plaine Tivoli I

Enfants de 3 à 6 ans

- ☀ École fondamentale du Tivoli
Rue Claessens, 59
1020 Bruxelles

Plaine Yourcenar II

Enfants de 6 à 12 ans

- ☀ Athénée Marguerite Yourcenar
Rue Claessens 10
1020 Bruxelles

Plaine Dachsbeck I

Enfants de 3 à 6 ans

- ☀ École maternelle Dachsbeck
Rue Blaes, 47
1000 Bruxelles

Plaine Dachsbeck II

Enfants de 6 à 12 ans

- ☀ École primaire Henriette Dachsbeck
Rue de Rollebeek 22
1000 Bruxelles



Plaine Eburons I

Enfants de 3 à 6 ans

- ☀ École maternelle des Eburons
Rue des Eburons 50
1000 Bruxelles

Plaine Eburons II

Enfants de 6 à 12 ans

- ☀ École primaire des Eburons
Rue des Eburons 46
1000 Bruxelles

Centre d'accueil l'Ancre - Haren I et II

Enfants de 3 à 12 ans



Maison des enfants l'Ancre
Rue de Verdun 480, 1130 Bruxelles
BUS vers Eburons I & II



Changement
d'adresse

Informations pratiques Plaines

Inscriptions

• Qui ?

Les plaines sont accessibles aux enfants de 3 à 12 ans (enfants propres et scolarisé-es en maternelle et en primaire) qui satisfont à au moins une des conditions suivantes :

- être **domicilié-e** sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles (codes postaux : 1000 - Bruxelles, 1020 - Laeken, 1120 - Neder-Over-Hembeek, 1130 - Haren) ;
OU
- fréquenter une **école** située sur ce même territoire communal (une preuve d'inscription et de fréquentation de l'école est nécessaire) ;
OU
- avoir un parent membre du **personnel communal** de la Ville de Bruxelles.

• Comment s'inscrire ?

Inscription(s) obligatoire(s) pour tous les enfants :

le **vendredi 12 juin** au plus tard

Option 1 : Compléter notre **formulaire en ligne**: www.jeunesseabruelles.be

Option 2 : Compléter le **bulletin papier** d'inscription ci-joint (page centrale) et faites-le nous parvenir soit :

- par mail (jeunesse.asbl@brucity.be);
- par courrier (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles);
- en vous rendant dans nos bureaux (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles).

Attention: si vous souhaitez annuler votre demande d'inscription, merci de vous référer à la procédure d'annulation décrite en page 34 "Comment annuler".

Si validation, un **dossier de confirmation vous** sera envoyé avec :

- **bulletin de virement** : pour effectuer le paiement ;
- **informations** concernant les plaines ; le matériel à apporter, etc ;
- **fiche santé + autorisation parentale** : ces documents doivent être complétés et remis le **1er jour** au responsable de l'accueil.

Les enfants qui nécessitent une **attention médicale particulière** (allergie, diabète, épilepsie, maladie chronique,...) doivent obtenir un accord préalable écrit du Secrétariat des activités de vacances. Tout traitement médical devra obligatoirement être accompagné d'une prescription médicale valable ainsi que de la posologie et de la durée du traitement.

Les enfants ayant des allergies ou intolérances alimentaires devront apporter **leurs propres aliments de substitution**.



Le règlement des activités est disponible sur simple demande au Secrétariat des activités de vacances.

Informations pratiques Plaines

Tarifs €

Tarif des plaines de vacances, exclusivement par semaine complète :

	Semaine de 5 jours (sans jour férié)	Semaine de 4 jours (avec 1 jour férié)	Semaine de 3 jours (dernière se- maine)
Tarif plein :	30€	24€	18€
Tarif préférentiel* :	10€	8€	6 €
Tarif social** :	5€	4€	3 €

***Le tarif préférentiel** est réservé aux parents habitants de la Ville de Bruxelles (codes postaux 1000, 1020, 1120, 1130) ou membres du personnel communal.

****Le tarif social** est octroyé uniquement aux habitant-e-s de la Ville de Bruxelles (1000, 1020, 1120, 1130) qui ont un faible revenu, sur demande écrite préalable accompagnée d'une composition de ménage récente ainsi que :

- d'une attestation de prise en charge du **CPAS** de Bruxelles
OU
- d'une **preuve de revenus** (chômage, mutuelle, salaire) des trois derniers mois.

Il est octroyé par année scolaire, du 1er septembre au 31 août et doit donc être renouvelé chaque année. La demande doit nous parvenir, au plus tard, un mois avant le début des activités. Le tarif préférentiel reste d'application tant que le tarif social n'a pas été accordé.

La demande doit être adressée à Mme Faouzia HARICHE, Échevine de la Jeunesse - Secrétariat des activités de vacances - Jeunesse à Bruxelles asbl - Av. de l'Héliport, 56 - 1000 Bruxelles.

• Comment payer ?

Le paiement s'effectue à l'aide du **bulletin de virement** joint au **dossier de confirmation** envoyé par **mail** (nous insistons pour que le paiement soit effectué par virement dans les délais exigés).

• Que comprend le tarif ?

Le **repas chaud** du midi, le goûter, les activités, les excursions et l'éventuel transport en bus assurant la liaison entre le centre d'accueil et la plaine.

Informations pratiques Plaines

- Comment annuler ? ⚠ Frais d'annulation tardive

Dès l'instant où vous ne souhaitez plus maintenir votre inscription, il est impératif de le faire savoir par **écrit au secrétariat des activités de vacances minimum 5 jours ouvrables avant la date du début de l'activité**, que le paiement ait ou non été effectué, que l'inscription ait ou non été confirmée. Dans ce cas, aucun frais ne vous seront réclamés.

Dans le cas contraire, **des frais vous seront facturés *** :

Pour une semaine de 5 jours :	Pour une semaine de 4 jours :	Pour une semaine de 3 jours :
60€ pour le tarif plein	48€ pour le tarif plein	36€ pour le tarif plein
20€ pour le tarif préférentiel	16€ pour le tarif préférentiel	12€ pour le tarif préférentiel
10€ pour le tarif social	8€ pour le tarif social	6€ pour le tarif social

Par ailleurs, l'éventuelle inscription aux semaines suivantes ou à d'autres activités (stages - séjours) sera automatiquement annulée.

Pour rappel, le coût moyen réel d'une semaine en plaine de vacances est de 200€. L'engagement de moniteur-ices, les réservations de bus, d'excursions, de repas, étant faits sur base du nombre d'inscriptions, dans un souci de bonne gestion, nous insistons sur la nécessité de prévenir au plus tôt en cas d'annulation afin que nous puissions nous adapter.

**sauf sur présentation d'un certificat médical de l'enfant au secrétariat des activités de vacances.*



Informations pratiques Plaines

Horaires

Plaines

- ☀ Accueil directement sur le lieu de plaine :
Le matin : de 7h00 à 8h45
Le soir : de 16h30 à 18h00

Centres d'accueil



- Liaison en bus vers le lieu de plaine
Le matin : de 7h00 à 8h00
Le soir : de 17h00 à 18h00

* Pour une question d'organisation et, surtout de sécurité, ces horaires doivent être scrupuleusement respectés. **En cas de retard, l'accès à la plaine vous sera refusé.** De même, vous devez rechercher vos enfants à l'endroit où vous les avez déposés le matin. Il n'est pas possible de changer de centre d'accueil au cours de la journée.

Matériel et effets personnels

Nous vous suggérons **d'étiqueter tous les objets et vêtements de vos enfants.** Les téléphones portables et autres objets électroniques sont déconseillés pendant les activités. Les enfants n'ont pas besoin d'argent de poche.

Les organisateur·ices ne seront pas tenu·es pour responsables en cas de perte ou de vol. Si un objet est trouvé, celui-ci sera remis au Secrétariat des activités de vacances.

Pour les enfants de maternelle (3 à 6 ans), prévoyez des **vêtements de rechange** ainsi qu'une couverture pour la sieste.

